

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 14 janvier 2026****Ville de Peille****Département des  
Alpes-Maritimes****Arrondissement  
de Nice****Délibération  
n°2026\_03****Nombre de conseillers  
en exercice : 19****Nombre de présents :  
13****Nombre de votants :  
16**

L'an deux mille vingt-six et le quatorze janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le huit janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

**Présents :** M. Cyril PIAZZA, Maire ; Mme Béatrice ELLUL, M. Serge CASTAN, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; M. Jean-Marc SIMONI, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, M. Adrien ARSENTO, Mme Emilie PLAZA MORENO, Mme Christine MOLINO, M. Christophe LERICHE, Conseillers Municipaux

**Ont donné procuration :**

Mme Jessica JAMES, Conseillère Municipale à Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale

M. Christian CRISCI, Conseiller Municipal, à M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire

M. Damien SCANDOLA, Conseiller Municipal, à Mme Christine MOLINO, Conseillère Municipale

**Absents excusés :** M. Sébastien GOUBELY, Mme Marie COMPAN, Mme Alicia MENARDO, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance :** Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale

**Objet de la délibération :** Autorisation accordée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide à la conservation des patrimoines civils et religieux pour la restauration du lavoir de la place République

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme de subvention mis en place par le Département des Alpes maritimes au titre de l'aide à la conservation des patrimoines civils et religieux (Fiche n°16),

Vu le montant estimé des travaux de restauration à 29 700€ HT soit 35 640 € TTC,

Considérant la volonté de la commune de sécuriser, de restaurer et de mettre en valeur le lavoir de la Place République,

Considérant que le projet comprend les interventions suivantes :

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

- Mise en lumière du lavoir : installation d'un éclairage discret et adapté, permettant de valoriser l'architecture du lieu tout en renforçant la sécurité nocturne.
- Reprise des enduits : restauration des enduits anciens abîmés afin d'assurer la pérennité des maçonneries et d'améliorer l'esthétique d'ensemble.
- Fabrication et pose de grilles en ferronnerie : réalisation artisanale de protections permettant d'éviter les intrusions et de prévenir les dépôts sauvages sans altérer le caractère patrimonial du site.
- Installation d'un portillon : mise en place d'un accès sécurisé et intégré dans son environnement, destiné à garantir la protection du lavoir tout en conservant sa lisibilité et son usage ponctuel.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le programme proposé ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention au Conseil Départemental au titre de l'aide à la conservation des patrimoines civils et religieux (Fiche n°16) et à accomplir les formalités nécessaires.

Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour obtenir les autorisations d'urbanisme préalables.

Dit que le montant de cette dépense sera inscrit au chapitre 23 du budget 2026 de la commune.

Fait et délibéré en séance le 14 janvier 2026

la secrétaire de séance  
Nicole OUDINOT

le Maire,  
Cyril PIAZZA.

